

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE

En application des articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-8 du Code de la Commande Publique

Organisme passant le marché :

Ministère de la Justice - DPJJ
Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Grand Ouest
6 place des Colombes – CS 20804 – 35108 RENNES
Profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Objet du marché : Réhabilitation du RDC et R+1 en UEHC (Foyer logement) à Canteleu (76)

Caractéristiques principales : Les prestations concernent le recrutement d'entreprises pour la réalisation de différents travaux sur le Bâtiment 66 de l'IDFHI à Canteleu (76). Les types de travaux à réaliser sont :

- Lot 1 : Désamiantage/Curage
- Lot 2 : Gros Œuvre-Carrelage-Faïence
- Lot 3 : Menuiserie extérieures
- Lot 4 : Menuiseries intérieures
- Lot 5 : CFO-CFA
- Lot 6 : Plomberie-CVC
- Lot 7 : Peinture-Revêtements de sol

Lieu d'exécution du projet : Bâtiment 66, 2 allée de Flore 76380 Canteleu

Visites du site obligatoire prévue le 10 Avril 2025 à 10H sur site. Annoncer votre présence par SMS 06.17.45.24.86 ou par mail : emmanuel.girard@justice.fr

Procédure de passation : La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée, en application des articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-8 du Code de la Commande Publique.

Critères d'attribution : Valeur technique de l'offre (40 %), Prix des prestations (55 %) et Clauses sociales et environnementales (5%)

Modalités d'obtention du dossier de consultation :

Le Dossier de Consultation est remis gratuitement. Il est à télécharger sur le site : www.marches-publics.gouv.fr sous la référence **UEHC-CANTELEU-TRAVAUX**

Modalités de réception des offres :

Cet article est précisé dans le règlement de consultation.

Les offres seront soit obligatoirement remises sur la plate-forme de dématérialisation : www.marches-publics.gouv.fr

Date limite de réception des offres : le vendredi 28 Avril 2025 à 19h

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction d'un recours :

Tribunal administratif de Rennes – 3 contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES cedex

Organe chargé des procédures de médiations :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges – Service général des affaires régionales – 6, quai Cenneray – BP 33515 NANTES cedex 1

Date d'envoi de l'avis à la publication : Vendredi 28 Mars à 16h